

La nouvelle loi sur la reconnaissance des minorités religieuses se veut un outil d'intégration. Deux partis préfèrent en laisser juger le peuple

La droite se cabre

DOMINIQUE HARTMANN

Neuchâtel ▶ Dans plusieurs cantons suisses, la reconnaissance de nouvelles communautés religieuses est en marche. Dernier arrivé dans la bataille – alors qu'il avait lancé le sujet en 2000 déjà –, le canton de Neuchâtel. Début septembre, sa Loi pour la reconnaissance des communautés religieuses (LRCR) était votée par le Grand Conseil. Mécontents de voir la décision échapper au peuple, le PLR et l'UDC lançaient dans la foulée deux référendums distincts. Le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), qui a accompagné les processus neuchâtelois et vaudois – pionnier et bien engagé (lire ci-contre) –, compare les deux approches.

«Les critères posés pour la reconnaissance des communautés divergent peu: la loi est toute aussi exigeante à Neuchâtel que dans le canton de Vaud», note la nouvelle directrice du CIC, Manéli Farahmand. Toutes deux exigent ainsi la transparence financière, le respect de l'ordre juridique suisse, le caractère démocratique de ces organisations et leur rôle d'utilité publique dans le canton.

Des différences intrinsèques existent néanmoins: «A Neuchâtel, les communautés reconnues peuvent dispenser un enseignement religieux dans les locaux de l'école publique – hors grilles horaires, ce qui n'est pas le cas dans le canton de Vaud.» Un paradoxe pour un canton laïque? «Pas forcément, estime Manéli Farahmand. Le terme laïcité est complexe et polysémique. Le modèle neuchâtelois est inclusif et attentif à la pluralité religieuse du canton.» Elle rappelle aussi que les communautés déjà reconnues à Neuchâtel ont moins de privilèges que dans le canton de Vaud (principalement au niveau financier).

Contrairement à ce dernier, Neuchâtel n'exigera pas non plus d'engagement préalable dans le dialogue interreligieux.



Le PLR et l'UDC sont convaincus qu'il revient au peuple de juger du degré d'intégration d'une communauté. KEYSTONE



«La loi est toute aussi exigeante à Neuchâtel que dans le canton de Vaud»

Manéli Farahmand

«Le cadre imposé par le canton présume la pratique interreligieuse», précise Laurent Kurth, conseiller d'Etat socialiste responsable du Département des finances et de la santé, en charge de la loi. «Il n'y aura ainsi pas trois services d'aumônerie diffé-

rents mais un seul, au sein duquel les religions ou confessions devront collaborer.»

Repères nécessaires

Au-delà de sa portée symbolique, la reconnaissance publique s'accompagnerait d'une

participation aux tâches d'aumônerie, de la possibilité de prélever l'impôt ecclésiastique via les autorités, ou de la possibilité de toucher des subventions. Les communautés évangéliques, juives et musulmanes avaient rapidement fait part de

LES ÉVANGÉLIQUES REBONDISSENT

Dans le canton de Vaud, trois candidatures à la reconnaissance ont été déposées. L'une émane d'un groupe constitué de cinq paroisses anglicanes et d'une paroisse catholique-chrétienne, l'autre de l'Union vaudoise des associations musulmanes, la troisième de la Fédération évangélique vaudoise (FEV). Les débats au Grand conseil devraient débiter en 2022.

Toutes ont signé une déclaration liminaire d'engagement, assortie, pour l'UVAM, d'un paragraphe sur l'engagement des musulmans à participer à la politique de prévention de la radicalisation menée par l'Etat de Vaud. La déclaration spécifique aux évangéliques inclut l'interdiction de toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. On se souvient qu'en 2017, onze Eglises membres de la FEV

avaient refusé de signer cette déclaration. Cet été, la Fédération évangélique, qui regroupe 53 paroisses évangéliques, a créé un poste de chargé de mission à 20% pour faire aboutir sa demande de reconnaissance d'intérêt public. Sa tâche est double: il s'agira à la fois de convaincre les députés au Grand Conseil de l'importance d'une candidature évangélique et, à l'interne, de plaider la question auprès des onze communautés réticentes. Cette mission sera financée avec les montants économisés sur un poste d'aumônier évangélique en hôpital non reconduit cet été. «Alors qu'il était, écrit le responsable du site de la FEV, Serge Carrel, l'un des éléments importants du plaidoyer en faveur de la reconnaissance d'intérêt public des évangéliques vaudois» DHN

leur intérêt. «Depuis, le débat s'est durci», constate Laurent Kurth. Face au risque de dérives et de discrimination lié à une consultation populaire, «il se peut qu'aucune des communautés ne soit finalement candidate à une reconnaissance», une réserve partagée par sa formation politique. Ce qui n'enlèverait rien à la démarche du canton: «Notre société a enfoui les questions religieuses. Une collectivité qui ne se donne pas des points de repères en la matière est davantage à risque qu'une autre.» En même temps que la diversité des pratiques religieuses s'étend, «le nombre de personnes pratiquantes diminue», analyse Laurent Kurth. Ce qui implique que les repères individuels, face aux pratiques religieuses, s'affaiblissent: «L'Etat doit donc impérativement se saisir de ces questions, y compris pour rappeler les principes de séparation entre Etat et Eglises et de laïcité.»

Degré d'intégration

«Dans les deux cantons, le dossier est sensible, confirme Manéli Farahmand. La difficulté de faire accepter l'idée d'une reconnaissance des minorités religieuses est bien réelle.» Dans le canton de Vaud, chaque demande sera soumise au vote populaire. A Neuchâtel, le PLR et UDC ont jusqu'au 17 décembre pour récolter les 4500 signatures nécessaires. Les deux partis ont lancé la démarche convaincus qu'il revient au peuple de juger du degré d'intégration d'une communauté. Et les demandes des minorités religieuses «ont peu de chance d'être acceptées en votation populaire aussi longtemps que les votants perçoivent les dites minorités comme peu ou pas intégrées, observait le spécialiste de ces questions, le professeur René Pahud de Mortanges», rappelle Manéli Farahmand. Or, le but annoncé de la loi neuchâteloise est précisément «d'augmenter l'intégration des communautés». Ou quand le serpent se mord la queue. I

CONFÉRENCE/GENÈVE

«JE N'AI PAS BESOIN D'ÊTRE GUÉRI.E.X»

Dans le cadre de la campagne de la Ville de Genève contre l'homophobie et la transphobie, l'antenne LGBTI du LAB organise une table ronde sur les «thérapies» de conversion prétendant modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Avec la participation de la psychiatre Franceline James, spécialiste des dérives sectaires, de Muriel Waeger, directrice romande des associations nationales Pink Cross & LOS, et de Nesa Zimmermann, coresponsable de la Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables de l'université de Genève. DHN

Mercredi 7 octobre à 18h au Temple de Plainpalais

ISRAÉLITES DE SUISSE

CHANGEMENT DE TÊTE

Au terme de douze ans d'activité, Herbert Winter, président de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), se retire. Son successeur sera désigné lors de la 115^e assemblée des délégués de la FSCI qui se tiendra à Berne le 18 octobre. A cette occasion, la FSCI renouvellera intégralement son comité directeur et désignera une nouvelle présidence ainsi que de nouveaux membres du comité central. CO

«Nous sommes la génération du climat»

Parution ▶ Théo Buss, pasteur et journaliste, raconte ses combats et ses espoirs dans *Justice au cœur*.

L'espoir arrive à travers le cinéma. C'est l'une des annexes de *Justice au cœur*, un livre de Théo Buss publié aux Editions de l'Aire. Journaliste, pasteur, ancien secrétaire romand de Pain pour le prochain, Théo Buss a été formé à la théologie de la libération. Dans *Justice au cœur*, il retrace sa vie de militant et appelle à instaurer un autre système car le temps presse. Le sous-titre du livre se veut clair: «Quand l'humanité creuse sa propre tombe.» Théo Buss «lègue» l'ouvrage aux enfants de Palestine et d'Israël. Du Proche-Orient, des droits des Palestiniens, il est d'ailleurs

question dans l'une des quatre sections du livre.

La Palestine, l'Amérique latine, et également la décroissance, la transition vers un monde sans pétrole, tels sont les thèmes clés de *Justice au cœur*. Théo Buss raconte ses années en Bolivie, au Nicaragua, sans oublier qu'il a été l'un des porte-parole du Conseil œcuménique des Eglises à Genève. Parmi les personnes comptant pour lui apparaissent l'écrivain palestinien et écrivain Edward Saïd ainsi que l'essayiste genevoise Aline Helg, autrice de *Plus jamais esclaves* (2016), un ouvrage dédié à la lutte des esclaves pour la liberté à l'ère coloniale. A propos d'un cinéma porteur d'espoir, Théo Buss cite *Capitaine Thomas Sankara*, de Christophe Cupelin, ou *Jura, en-*

racinés à leur terre, de Daniel Künzi, voire *Un paese di Calabria*, de Shu Aiello et Catherine Cattella, consacré au village de Riace qui a accueilli des réfugiés.e.s. A noter qu'en préambule, Théo Buss revient sur ses années de formation, son implication dans des mouvements estudiantins, les débuts de l'œcuménisme, la découverte de deux personnalités inspirantes, le théologien allemand antinazi Dietrich Bonhoeffer et la philosophe juive néerlandaise Etty Hillesum, tous deux victimes du nazisme. Enfin, *Justice au cœur* se conclut en ces termes: «Nous sommes la génération du climat. Il nous reste à peine quelques années pour corriger la courbe mortifère. Nous n'avons pas le droit d'échouer.»

MARC-OLIVIER PARLATANO

ABUS AU CHILI

LE NOUVEL ÉVÊQUE VEUT RÉPARER

Lors de son ordination, samedi 26 septembre 2020, M^{gr} Julio Larrondo, nouvel évêque auxiliaire de Santiago du Chili, a fait une sévère autocritique des abus sexuels commis au sein de l'Eglise catholique chilienne, affirmant sa volonté d'œuvrer pour leur réparation. Evoquant la situation sociale à un an des premières manifestations de désespoir de la population chilienne, et en pleine crise de la pandémie, il a dénoncé la brutalité de la pauvreté et de la misère comme les «fruits d'une inégalité et d'une injustice sociale permanentes et institutionnalisées». CATH.CH